



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUN 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-65

OBJET : Restitution de la gestion de deux aires de jeux et d'une barrière levante à la Commune de Nogent-sur-Marne

| | |
|---------------------|-----------|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 65 |
| Représentés | 16 |
| Absents | 9 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Votants | 81 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 81 |
| Pour | 81 |
| Contre | 0 |

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER,

Absents :

Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-65-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 juin 2017

OBJET : Restitution de la gestion de deux aires de jeux et d'une barrière levante à la Commune de Nogent-sur-Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT ParisEstMarne&Bois, et notamment son article 8, alinéa 1,

CONSIDERANT que l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne exerçait au titre de de ses compétences optionnelles la « création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire »,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne a pris en charge l'aménagement et la gestion de deux aires de jeux situées Square Yverdon pour l'une et promenade Ile de Beauté pour l'autre à Nogent-sur-Marne,

CONSIDERANT que l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne a également pris en charge la mise en place et la gestion de la barrière levante motorisée située place Maurice Chevalier à Nogent-sur-Marne,

CONSIDERANT, toutefois, que la gestion des deux aires de jeux et de la barrière levante n'aurait pas dû relever de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » car elle ne constitue pas un accessoire nécessaire ou indispensable au soutien ou à la protection des voies publiques,

CONSIDERANT qu'il convient, par conséquent, de restituer à la Commune de Nogent-sur-Marne la gestion des aires de jeux susmentionnées et de la barrière levante,

DELIBERE

DECIDE la restitution à la Commune de Nogent-sur-Marne de la gestion de l'aire de jeux située square Yverdon et de l'aire de jeux « Les Terrasses » située promenade Ile de Beauté, à compter du 31 juillet 2017.

DECIDE la restitution à la Commune de Nogent-sur-Marne de la gestion de la barrière levante motorisée située place Maurice Chevalier à compter du 1^{er} août 2017.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MARTIN


Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-65-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017